

INFORMATIONS POUR LES PARENTS



Contact :

**Crèche municipale les 4 Saisons, Rue du Chalet 2, 2710
Tavannes, 032 481 33 91, creche.municipale@tavannes.ch**

PRESENTATION DE LA CRECHE

Vous allez bientôt confier votre enfant à la crèche Les 4 Saisons de Tavannes.

La crèche a ouvert ses portes le 1^{er} mars 1992. Depuis lors, elle a subi de nombreuses transformations pour aujourd'hui accueillir 26 enfants par jour, âgés généralement entre 4 mois et 4 ans.

Le rôle de la crèche est d'encadrer les enfants en dehors du cercle familial. Elle doit être chaleureuse et sécurisante. Le crèche est un lieu d'accueil collectif et se veut complémentaire à la vie familiale.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00. Elle est fermée les samedis et dimanches, durant 3 semaines en juillet-août, les jours entre Noël et Nouvel An, de même que le lendemain de l'Ascension.

Les enfants sont accueillis et encadrés par des professionnels formés dans le domaine pédagogique ou socio-pédagogique, ainsi que par une auxiliaire, des stagiaires et une apprentie socio-éducative.

NOS LIGNES DIRECTRICES¹

Bien-être physique et mental: seul un enfant qui se sent bien peut être curieux et actif.

Communication : les enfants acquièrent une représentation diversifiée d'eux-mêmes et du monde grâce à leurs interactions.

Attachement et participation : dès sa naissance, chaque enfant a besoin de se sentir accepté et de s'impliquer.

Concept de soi : les réactions au comportement d'un enfant influencent l'image qu'il a de lui-même.

Intégration et acceptation de la diversité : chaque enfant doit trouver sa place dans la société.

Globalité et adaptation : les jeunes enfants ont recours à tous leurs sens pour l'apprentissage, guidés par leurs intérêts et leurs expériences antérieures.

¹ Tirées du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse

UNE JOURNEE A LA CRECHE

Le déroulement d'une journée à la crèche et la prise en charge des enfants par les éducatrices sont conçus afin de répondre au mieux aux besoins mentionnés dans les 6 lignes directrices.

Arrivée et séparation avec les parents

Le matin dès 6h30, une éducatrice² et une stagiaire accueillent tous les enfants dans le groupe de l'Automne au rez-de-chaussée. Nous voulons créer des relations stables, chaleureuses, génératrices de confiance entre les enfants et les éducatrices. Une éducatrice accueille l'enfant et ses parents à leur arrivée et sera disponible pour un échange d'informations sur l'enfant. Nous demandons aux familles de prévoir quelques minutes pour ce moment.

L'éducatrice sera disponible pour l'enfant qui aura peut-être besoin d'être pris dans les bras ou rassuré après le départ de ses parents.

Pendant que l'enfant est avec ses parents, il est sous leur responsabilité et l'éducatrice n'intervient généralement pas.

Accueil des enfants dans un seul groupe depuis 6h30 jusqu'au petit déjeuner

Les enfants des trois groupes peuvent se côtoyer, jouer librement ensemble et créer des liens. Lors du premier regroupement collectif qui a lieu avant le petit déjeuner à 8h00, les enfants chantent avec les éducatrices. Ceci a pour but de créer un sentiment d'appartenance et de sécurité par une activité plaisante et connue.

Répartition des enfants dans les trois groupes d'âge

A la fin du petit déjeuner vers 8h30, les enfants rejoignent leur groupe respectif. Ils sont accueillis en 3 groupes qui portent des noms de saisons :



Le **groupe du Printemps** accueille les enfants de 3 mois à 1½ an à 2 ans



Le **groupe de l'Été** accueille les enfants de 1½ an à 2½-3 ans



Le **groupe de l'Automne** accueille les enfants de 2½ ans à 4 ans

² Nous vous demandons d'y associer la forme masculine pour l'ensemble du document

Les enfants restent la plus grande partie de la journée dans leurs groupes respectifs. Ils y jouent, prennent le goûter et le repas de midi et font la sieste. Ils y sont entourés par au moins deux adultes : une éducatrice aidée par une stagiaire. Parfois une apprentie, l'auxiliaire ou une deuxième stagiaire travaillent en plus dans le groupe.

Le fait de se trouver dans un petit groupe favorise la création de liens sécurisants entre les enfants mais aussi entre les enfants et leur éducatrice. Dans le groupe, l'éducatrice organise l'espace et le déroulement de la journée de manière à ce que les enfants puissent faire des activités et des apprentissages adaptés à leur âge. Chaque groupe d'âge a donc un fonctionnement différent et adapté aux enfants fréquentant le groupe.

Repas et collations

Le petit déjeuner est pris à 8h ensemble avec tous les enfants et éducatrices présents à la crèche. Les autres repas se prennent dans les trois groupes respectifs.

La qualité des repas de la crèche est évaluée plusieurs fois par année dans le cadre du label **Fourchette Verte**. Les apports en graisse, en sucre et en viande sont limités, la consommation de fruits, légumes, céréales et produits laitiers est par contre encouragée. Le déroulement des repas varie en fonction de l'âge des enfants. Certaines règles sont néanmoins valables dans tous les groupes d'âge :

- Le repas doit rester un moment de plaisir, de partage et d'échange pour chaque enfant.
- Nous invitons l'enfant à goûter à tout³.
- L'enfant a le droit de ne pas finir son assiette, son verre.
- Lors des entretiens entre les parents et les éducatrices, nous parlons des besoins et attentes des parents et de leurs habitudes à la maison afin d'en tenir compte au mieux et dans la mesure de nos possibilités.

L'activité autonome et non-dirigée

Le jeu libre est non seulement un plaisir mais fait partie des activités principales de l'enfant. En jouant il développe l'intelligence, le langage, la créativité et la socialisation. La crèche favorise ces moments en mettant à disposition de l'enfant des coins de jeux libres tels que coin de poupées, de ferme, de déguisements, pâte à modeler, bac à sable intérieur et autres. L'éducatrice

³ il faut avoir goûté très souvent (jusqu'à 19 fois) un mets pour l'apprécier

n'intervient que peu dans les interactions des enfants mais elle reste attentive au cadre fixé (respect mutuel, limites dans l'espace et dans le bruit, nombre d'enfants par coin...).

L'activité en groupe

Les activités dirigées par l'adulte aident l'enfant à respecter des règles de vie en groupe. Ces activités l'encouragent à trouver sa place dans le groupe et aussi à se décentrer et s'ouvrir aux autres. Ces apprentissages lui serviront dans sa future vie à l'école et dans la société en général.

L'activité avec l'adulte

Une activité individuelle crée une relation privilégiée et sécurisante entre l'enfant et l'adulte. Elle favorise l'acquisition de nouvelles aptitudes physiques et intellectuelles comme dessiner, utiliser de la colle, apprendre les couleurs, travailler différents matériaux et elle favorise aussi l'émergence du sens artistique.

Les activités en plein air et la promenade

Les enfants d'âge préscolaire ont un grand besoin de mouvement. Les activités en plein air sont un moyen idéal de leur permettre le mouvement nécessaire à leur bon développement. Les différents groupes partent en promenade aussi souvent que possible. La promenade a lieu les matins sous la surveillance de l'éducatrice du groupe et d'une ou deux stagiaires et est source d'innombrables apprentissages.

Les activités dans le jardin autour de la crèche peuvent être libres (bac à sable, jeux divers, tricycles, etc.) ou dirigées (jeux d'adresse, rondes, gymnastique, etc.). Elles permettent l'acquisition de facultés corporelles et motrices importantes.

Les parents sont priés d'équiper leur(s) enfant(s) avec des habits adaptés aux activités en plein air et qui peuvent être salis.

- Il est important que l'enfant dispose d'une casquette, d'habits légers et de crème solaire en été.
- En hiver par contre, nous demandons aux parents de fournir des habits de neige, des gants, bonnets et de bonnes chaussures.
- Des habits contre la pluie sont indiqués toute l'année.

La sieste

La sieste apporte une coupure à la journée de la crèche et donne le repos nécessaire aux jeunes enfants. Les enfants peuvent faire la sieste avec leur

« doudou » apporté de la maison et avec leur « lolette ». Ces objets l'aident à mieux vivre la séparation avec la maison.

Chez les bébés, la sieste se fait selon les besoins du sommeil de l'enfant. En grandissant, le besoin de dormir durant la journée diminue. Les enfants des groupes de l'Été et de l'Automne ne font qu'une sieste après le repas de midi. La sieste n'est pas obligatoire pour les plus grands des enfants de la crèche. Les éducatrices discutent avec les parents de la nécessité de faire une sieste et de la longueur de celle-ci.

Fin de la journée et autres moments collectifs pendant la journée

Tous les groupes de la crèche sont regroupés en fin de journée dans les mêmes locaux au rez-de-chaussée que le début de la journée. Ceci est l'occasion de retrouvailles entre petits et grands, entre frères et sœurs aussi.

Ainsi, les enfants se connaissent entre eux mais ils connaissent aussi les adultes qui travaillent à la crèche : les éducatrices de tous les groupes, les différentes stagiaires et jeunes en formation ainsi que les employées de maison. Les enfants se côtoient aussi durant la journée le matin et l'après-midi au jardin et lors de visites des enfants dans d'autres groupes que le leur.

Les retrouvailles avec les parents

Le départ est un moment important pour l'enfant et ses parents. Certains enfants montrent leur joie en voyant leurs parents arriver tandis que d'autres semblent les ignorer ou ne pas vouloir partir.

L'éducatrice rend l'enfant aux parents en faisant le déroulement en grandes lignes de sa journée, elle fait part de certaines observations et questions à son égard. L'enfant rendu aux parents retourne sous leur responsabilité.

L'EQUIPE EDUCATIVE

Notre équipe éducative est composée de professionnelles de l'éducation ayant suivi des formations diverses. L'engagement de personnel formé n'est pas seulement une exigence légale mais aussi un gage de qualité. Ces différentes formations sont stimulantes pour la prise en charge des enfants mais le travail se fait selon certains critères qui sont les mêmes pour toutes les éducatrices.

Observation

L'observation des enfants assure un suivi de l'enfant durant son séjour à la crèche et permet de le situer dans son développement global.

Planification des apprentissages, évaluations

Les éducatrices réfléchissent comment soutenir au mieux le processus d'apprentissage et le développement de chaque enfant. Ainsi les activités pédagogiques et l'aménagement des salles de la crèche tiennent compte des intérêts et des besoins des enfants. Ceci est un processus permanent de mise en question et de réflexion.

Environnement stimulant

Les éducatrices mettent à la disposition des enfants des jeux, des matériaux et des activités différents et variés à l'intérieur et à l'extérieur de la crèche. Ainsi les enfants peuvent manipuler, expérimenter, tester et trouver des réponses à leurs questions et faire des apprentissages de manière autonome.

Référente

Pour chaque enfant admis à la crèche, une personne de référence est désignée pour organiser l'adaptation et pour assurer le suivi. Elle propose un entretien individuel aux parents une fois par année. La référente porte la responsabilité à titre particulier du bien-être et du bon développement de l'enfant en tissant avec lui une relation privilégiée.

Les stagiaires et autres personnes en formation

La crèche propose chaque année des places de stage de longue durée à des jeunes qui cherchent un métier dans les domaines de l'éducation ou du social. Les stagiaires font un travail important pour la bonne marche de la crèche parce qu'elles/ils secondent l'éducatrice responsable du groupe dans l'accompagnement quotidien des enfants. La crèche propose aussi une place de formation dans le domaine de l'éducation des enfants. La personne en formation est suivie par une éducatrice et ses responsabilités et compétences sont plus étendues que celles des stagiaires.

La collaboration avec les parents

Nous partons du principe que les parents et l'équipe éducative coopèrent et sont coresponsables de l'enfant et de son évolution même si les points de vue peuvent parfois être différents. Une collaboration active et l'échange entre les parents et la crèche sont donc indispensables pour le bien-être et le développement positif de l'enfant. Cette collaboration prend plusieurs formes :

- L'échange quotidien d'information qui favorise une bonne prise en charge de l'enfant durant la journée. Lors de l'accueil, les parents informent l'éducatrice sur l'état général de leur enfant. De même au départ, les éducatrices informent les parents sur le vécu de leur enfant à la crèche (activités, repas, sieste, relation avec les autres enfants et les adultes, santé, progrès et autres points importants).

- Des entretiens sont organisés une fois par année ou chaque fois que les parents ou les éducatrices en font la demande. L'entretien est basé sur les points forts, l'attitude, les progrès et les apprentissages de l'enfant.

Le travail en réseau

Les premiers interlocuteurs des éducatrices sont les parents des enfants. En complément, pour appuyer son travail éducatif et toujours dans le but d'améliorer le bien-être de l'enfant, l'équipe peut faire appel à des consultants externes tels que psychologue, orthophoniste, pédiatre, assistant social. Ces personnes peuvent apporter un regard d'extérieur sur l'enfant et notre travail. Cette démarche ne se fera pas sans l'information et l'implication des parents.

PLAN D'INTEGRATION

Afin de permettre aux enfants et aux parents de se familiariser au mieux avec le nouveau lieu d'accueil ainsi qu'avec le personnel éducatif, nous proposons aux familles un plan d'intégration. En effet, il est important pour l'enfant de pouvoir s'habituer petit à petit à ce nouvel environnement, aux personnes qui vont s'occuper de lui ainsi qu'à ses nouveaux copains.

Nous favorisons également l'échange parents – personnel éducatif. Cette période d'adaptation est là également pour permettre aux parents et éducatrices d'apprendre à se connaître et de pouvoir optimiser les échanges concernant l'enfant et ses habitudes.

Enfants jusqu'à 2 ans

- 1^{ere} prise de contact avec le papa ou la maman : environ 1 heure
- 2^e fois, environ ½ heure avec le papa ou la maman, puis ½ heure à 1 heure sans les parents
- 3^e fois : 1 à 2 heures, sans les parents
- 4^e fois : 2 à 3 heures, sans les parents
- puis, progressivement jusqu'à la journée complète.

Enfants de 2 à 4 ans

- 1^{ere} prise de contact avec le papa ou la maman, environ ½ heure, puis éventuellement ½ heure à 1 heure sans les parents
- 2^e fois : 1 à 2 heures, sans les parents
- 3^e fois : 2 à 4 heures, sans les parents
- puis, progressivement jusqu'à la journée complète.

DIRECTIVES EN CAS DE MALADIE D'UN ENFANT

Les petits enfants sont plus vulnérables que des adultes face aux maladies, car ils doivent encore créer leur système immunitaire. En venant à la crèche, ils peuvent attraper des maladies. Ceci est normal et fait partie de la vie en crèche.

Les enfants qui fréquentent la crèche doivent être en bonne santé pour pouvoir profiter des activités proposées et pour ne pas contaminer les autres enfants présents. Les enfants trop malades pour participer aux activités y compris des activités à l'extérieur ne peuvent pas être accueillis et doivent être pris en charge par ses parents.

Les éducatrices se réservent le droit de refuser un enfant malade lors de l'accueil. En arrivant, les parents sont tenus de nous indiquer l'état de santé de leur enfant. Les parents sont avertis quand un enfant tombe malade à la crèche et invités à le chercher rapidement.

Durant l'accueil du matin, l'enfant est refusé :

- S'il a de la fièvre au-delà de 38°C
- S'il présente des boutons ou des symptômes suspects (varicelles, muguet, conjonctivite, etc.)

En cas de maladie dans la journée (quelques exemples ci-dessous), nous informons les parents et leur demandons de chercher leur enfant rapidement.

- en cas de fièvre au-delà de 38°C
- en cas de fortes douleurs
- en cas de symptômes de grippe intestinale (vomissements, diarrhée)

Il est impératif que les parents communiquent toutes les informations concernant l'état général de santé de leur enfant, dans les cas suivants un certificat médical peut leur être demandé:

- allergies ou intolérances,
- diabète
- problèmes sensori-moteurs et autres

HORAIRES

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00. Les parents ont la possibilité d'amener ou de rechercher leur(s) enfant(s) durant les plages horaires suivantes :



La matinée :

- Arrivée de 6h30 à 9h00
- Arrivée / départ de 11h30 à 12h00

L'après-midi :

- Arrivée / départ de 12h45 à 14h00
- Départ du soir dès 16h00



Les heures bloquées du matin (de 9h à 11h30) et de l'après-midi (de 14h à 16h) vont permettre à chaque groupe de pouvoir entreprendre une ballade ou une activité continue, sans être interrompu par des arrivées ou des départs.

Le petit déjeuner sera servi à 8h. Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) prennent le petit déjeuner à la crèche pourront le(s) amener jusqu'à 8h15.

Le repas de midi sera servi à 12h. Les $\frac{3}{4}$ d'heure de 12h à 12h45 vont permettre à chaque groupe de le prendre dans une ambiance détendue, sans allées et venues.

Pour le bien-être de l'enfant, son temps de présence à la crèche ne devrait pas dépasser 10 heures. Une journée en crèche est intense pour un enfant, nous pouvons la comparer à une journée de travail pour un adulte.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les informations concernant la politique familiale du Canton de Berne, le système tarifaire et le contrôle de la qualité d'accueil des crèches sont disponibles sur le site de l'administration du canton de Berne : <http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/familie/familie/familienergaenzendebetruung.html>.

RÈGLEMENT DE LA CRÈCHE MUNICIPALE LES 4 SAISONS

Article 1 : Statut

La crèche est une institution municipale. Elle est placée sous la surveillance d'une commission nommée par le conseil municipal.

Article 2 : Cadre

Les enfants sont admis dès l'âge de 2 mois et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire (4 ans). Les possibilités d'accueil de la crèche demeurent réservées.

Article 3 : Horaire

La crèche est ouverte de 6h30 à 18h00 du lundi au vendredi. Les changements de fermeture demeurent sous réserve.

La crèche est fermée les samedis et dimanches, durant 3 semaines en juillet-août, les jours entre Noël et Nouvel An, de même que le lendemain de l'Ascension.

Article 4 : Tarifs et facturation

Les prix de pension sont fixés proportionnellement au revenu imposable (OPIS).

Une copie de la dernière taxation définitive est à nous fournir une fois par année. Une facture mensuelle est adressée aux parents.

Toute journée inscrite sera facturée, y compris les vacances en dehors de la fermeture de la crèche. Tout dépassement d'horaire sera facturé.

Les jours de maladie seront déduits de la facture sur présentation d'un certificat maladie dès le 3^{ème} jour de maladie. Le certificat doit être présenté dans la semaine du début de l'absence de l'enfant.

Article 5 : Inscription

Les demandes d'inscription sont à formuler auprès de la direction de la crèche qui règlera avec les parents les modalités d'admission. Les enfants seront acceptés dans la mesure des places disponibles.

Le prix de pension est fixé selon le barème en vigueur.

Les enfants qui fréquentent occasionnellement la crèche devront être annoncés au moins 1 jour à l'avance. Ils seront acceptés dans l'ordre des inscriptions et dans la mesure des places disponibles.

Article 6 : Maladie

Les parents s'engagent à signaler à la personne responsable tout problème de santé rencontré par leur(s) enfant(s). Pour les enfants qui arrivent ou qui tombent subitement malade durant la journée, la responsable prendra aussitôt toute mesure jugée utile. Elle en informera les parents.

Article 7 : Assurances

Les enfants qui fréquentent la crèche doivent être assurés contre la maladie et les accidents (assurance obligatoire dans la cadre de la Lamal).

Les parents, lors de l'inscription, sont priés de présenter les documents suivants :

- attestation d'assurance-maladie de l'enfant
- carnet de vaccination

Article 8 : Matériel, équipement

Les enfants doivent arriver propres à la crèche. Les parents apporteront notamment des habits de rechange pour les plus petits et une paire de pantoufles pour les enfants qui peuvent marcher.

La crèche municipale décline toute responsabilité en cas de perte et de vol des objets personnels de l'enfant (bijoux, habits, jouets ou autres).

Article 9 : Collaboration

Les parents et la crèche collaborent pour le bien-être de l'enfant. Pour appuyer son travail et selon le besoin, l'équipe éducative pourra faire appel à des consultants externes à la crèche tel que psychologue, pédiatre, assistant social

Article 10 : Retrait

Les parents qui ne désirent plus confier leur(s) enfant(s) à la crèche l'annoncent par lettre au moins 1 mois à l'avance pour la fin d'un mois.